

CONDITIONS GÉNÉRALES

APPLICABILITÉ

Les conditions générales s'appliquent à toutes les personnes qui sollicitent un service de promenade ou de pension auprès de **Laisse Aller**.

Laisse Aller se réserve le droit de modifier et d'adapter les conditions générales à tout moment.

TARIF

- . 45 CHF par promenade en petit groupe de 1,5 heure
- . 60 CHF par promenade rééducative individuelle de 1 heure
- . 70 CHF par journée de pension 8h/18h
- . 10 CHF par nuit de pension 18h/8h

Pour les promenades, toutes annulations non annoncées avant 9h le jour ouvrés précédent est facturée.

Le paiement se fait par facturation envoyé par mail chaque fin de mois pour le mois suivant. En cas de non paiement, le chien n'est plus pris en charge et le mois est dû. Pour les pensions le délai d'annulation est de 21 jours avant le jour de l'accueil de votre chien à la pension. En cas d'annulation des dates réservées, il n'y pas de frais si le délai est respecté. Si vous annulez hors délai, **Laisse Aller** se réserve le droit de facturer le 40% du montant total du séjour prévu.

MODE DE PAIEMENT

- . Twint/cash/virement

La pension se paie en avance, au plus tard le jour de l'accueil du chien et ne sera en aucuns cas remboursée.

PÉRIODE D'ESSAI

Pour les promenades de groupe une période d'essai est observée durant 4 promenades afin d'être assuré que les groupes conviennent à votre chien.

OBLIGATION LÉGALES

Les propriétaires des chiens sont titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civil privée, garantissant les dommage corporel, matériel et immatériel causés aux tiers par des animaux domestiques, et doivent assumer le remboursement des frais vétérinaire de l'animal et le coût des démarche administrative du SCAV en cas de morsure. Vous êtes seule/seul responsable du comportement et de la santé de votre animal.

Les propriétaire dégagent expressément **Laisse Aller** de toute responsabilité de quelle que nature que ce soit à l'égard des activités découlant des services proposés et s'engage à tenir **Laisse Aller** indemne de toute réclamation qui pourrait en résulter, incluant les frais judiciaires et extra judiciaires.

ENGAGEMENT DE LAISSE ALLER

Laisse Aller s'engage à fournir un service de qualité dans le respect du bien-être, de la santé physique et émotionnelle des chiens pris en charge.

VACANCES ET CONGÉS

Les dates de mes vacances pour l'année en cours vous sont communiquées par message au plus tard fin février de l'année en cours afin que vous puissiez vous organiser lors de mes absences.

Laisse Aller se réserve le droit d'ajouter des dates d'absence en cours d'année à des fins de formation. Ces dernières vous seront communiqués le plus rapidement possible.

SANTÉ

Les propriétaires s'assurent que les vaccins sont à jour et que le chien est traité contre les parasites. Une copie du carnet de vaccination est nécessaire pour les pensions. Il est obligatoire de m'informer si votre chien a des problèmes de santé ou si votre chienne est en chaleur. Je décline toutes responsabilités en cas de maladie ou d'infestation. **Laisse Aller** se réserve le droit de refuser la prise en charge notamment en cas de maladie contagieuse ou de problèmes de comportement lié aux autres chiens.

En cas d'urgence médicale, **Laisse Aller** pourra, si c'est estimé nécessaire, emmener l'animal chez le vétérinaire.

PRISE EN CHARGE DES CHIENS

Les créneaux des promenades de groupe sont les suivants :

- . Mardi. Matin et après midi
- . Mercredi. Milieu de journée
- . Jeudi. Matin et après midi
- . Vendredi. Milieu de journée

Le chien est avec **Laisse Aller** pour une durée d'environ:

- . 1h45 à 3h30 pour les balades en groupe
- . 1h15 pour les promenades rééducative individuelle

Les chiens doivent être prêt à domicile dès 8h pour les balades du matin, des 11h pour les balades de milieu de journée et dès 13h pour l'après midi, et pour les promenades rééducative à l'heure convenue ensemble. L'heure exacte de prise en charge ou de dépose du chien est approximative (trafic, météo, nombre de chiens etc). Si vous n'êtes pas à domicile les clés sont déposées dans la boîte à lait, et les boîtes à code sont recommandées. En principe je ne garde pas les clés, ou un reçu de remise de clés est signé par les deux parties. Laisse, harnais, manteau, friandises, muselière si nécessaires et linge pour essuyer le chien sont mis à disposition à l'entrée du domicile.

Je vous rend attentif au fait que vos chiens sont promené en nature et par tous temps, malgré le fait que j'essuie votre compagnon au retour de promenade, il se peut qu'il soit parfois un peu sale. C'est pourquoi je vous encourage à fermer l'accès à certaines pièces afin que votre chien n'aille pas gambader dans tout votre domicile.

Je ne suis pas toujours joignable durant les trajets et les promenades. Je vous invite à me communiquer les informations le plus en avance possible.

CONTRAT

Un contrat est systématiquement établi entre les propriétaires et **Laisse Aller** pour le service de promenades et de pension. Le contrat est non négociable.

IMAGES ET RESEAUX SOCIAUX

Les chiens sont filmés et photographier afin que vous ayez un retour sur la balade via mes réseaux sociaux. Le contenu est susceptible d'être utilisé pour promouvoir mon activité via les réseaux sociaux et mon site internet. Si vous ne voulez pas que les images de votre chien soit associées à l'entreprise, vous devez le signaler vous-même au début du partenariat.

CG mises à jour le, 22.02.2024

Laisse Aller
Éducation canine
Chemin du Risoux 13
1004 Lausanne

+41766139715
contact@laissealler.ch